

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 JANVIER 2016

L'an deux mil quinze, le mercredi treize janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

Présents : Franck ROBILLARD, Julia QUELLIEN, Jean-Pierre PAQUET, Valérie ALBAREDA, Thierry GOUIX, Virginie BERTHIER, Gérard LE BARRON, Olivier DAVY, Bruno ONFROY, Gilles ARMAND, Isabelle IMBEAUD, Nicolas GREGOIRE, Laurence ADAM, Sandrine ROULLIER, Catherine LEMAITRE.

Secrétaire de séance : Valérie ALBAREDA

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de l'amitié portée à M. Jean-Claude Beuve, décédé le mardi 12 janvier.

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour la décision sur la subvention pour l'organisation du festival Frappadingue.

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 01/2016 : Election d'un adjoint au maire

Suite à la démission de M Gilles ARMAND en qualité de 1^{er} adjoint, il est décidé l'élection d'un nouvel adjoint.

M Thierry GOUIX se porte candidat. Le vote a lieu à bulletin secret.

Après dépouillement, M Thierry GOUIX est élu par 15 voix.

M Thierry GOUIX est désigné 4^{ème} adjoint.

Il aura en charge la gestion du personnel en cas d'absence du Maire et s'occupera de la gestion du patrimoine.

Point sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Franck Robillard, maire, expose à l'ensemble du conseil les travaux de la commission « Plan Local d'Urbanisme », à commencer par le plan de zonage.

Une partie de la zone artisanale du quartier de la gare passerait en zone constructible de loisirs. Une discussion s'engage sur la distance des constructions par rapport aux limites séparatives et aux voiries. Le conseil souhaite conserver la distance de 5 mètre entre les constructions et les limites de voirie et 3 mètre entre les constructions et les limites séparatives.

Virginie Berthier fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le projet de zonage. A l'entrée de Bully, un espace « à construire est déjà construit.

Le conseil s'interroge sur la possibilité de créer une zone « naturelle de loisirs », à proximité de la voie verte afin de permettre la construction de petites structures d'habitat de loisirs.

Le conseil échange sur les 3 zones d'orientation d'aménagement et de projets. La surface à urbaniser créée sera comprise entre 6,5 et 7 hectares, essentiellement des « dents creuses » situées en agglomérations.

Ces quelques remarques seront évoquées avec le cabinet conseil « Pact Arim » qui réalise le PLU.

Délibération n° 02/2016 : Implantation d'un pylône de télécommunications

M le Maire expose que la société TDF souhaite implanter un pylône mutualisé pour accueillir des sociétés et des organismes ayant besoin d'antennes relais. Cette société aurait en effet besoin d'un terrain de 100 m², qu'elle louerait 2 000 € par à la commune. En parallèle, la commune a reçu une proposition de Orange pour une location à 2 500 € par an. Le terrain envisagé est la Bruyère.

Après délibération, le conseil municipal, par 10 voix « pour », 4 absentions et 1 voix « contre » est favorable à l'implantation d'un pylône.

9 personnes sont favorables à l'installation par Orange, 2 par TDF et 4 personnes s'abstiennent.

Requête du cabinet SELARL Lallouet :

Monsieur le Maire présente la requête déposée par le cabinet SELARL Lallouet géomètre. Ce dernier reproche à la commune d'avoir été injustement évincé dans le cadre du marché de géomètre concernant le quartier de la Croix. Ainsi, la SELARL Lallouet demande à la commune 8500€ de préjudice subis et 1500€ en application des

dispositions de l'article L761-1 du code de justice administrative. Franck Robillard a pris contact avec l'avocat de la commune afin de défendre ses droits. Les honoraires seront pris en charge par l'assurance en responsabilité civile de la commune.

Il est noté le départ de Laurence ADAM à 22h40.

Rapport annuel sur les ordures ménagères 2013/2014 :

Mme Catherine LEMAITRE présente le rapport. Celui-ci est à disposition en mairie.

Mme LEMAITRE informe qu'une borne de collecte de textiles va être installée à côté des containers en verre.

Délibération n° 03/2016 : convention pour l'alimentation électrique du poste de relevage

Afin de pouvoir alimenter en électricité le poste de relevage de Bully, il est nécessaire de signer une convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise M le Maire à signer la convention.

Délibération n° 04/2016 : achat de la parcelle AC 52

La parcelle AC 50 étant liée à la parcelle AC 52, M le Maire demande l'accord du conseil municipal pour l'acquisition de la parcelle AC 52, ayant obtenu l'autorisation par le conseil lors de la séance du 15 octobre 2015, d'acquiescer la parcelle AC 50.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de la parcelle AC 52 et autorise M le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ladite acquisition.

Délibération n° 05/2016: subvention aux Philosophes de la percussion pour le festival Frappadingue :

Julia Quellien communique les éléments d'informations fournies par le trésorier de l'association.

Après délibération, il est décidé, par 13 voix « pour » et 1 abstention d'octroyer une subvention de 250 € aux philosophes de la percussion pour l'organisation du festival Frappadingue dans la commune.

Questions diverses :

1. M le Maire regrette que le bulletin municipal n'ait été distribué que par peu d'élus. Il semble qu'il y ait eu un problème de réception du mail. Les prochains envois se feront sur les adresses personnelles.
2. M le Maire félicite l'équipe municipale pour l'organisation et la participation à la cérémonie des vœux.
3. Jean-Pierre PAQUET soulève le problème de la sécurité du parcours accrobranches. Cela lui semble trop accessible en dehors des heures d'ouverture.
4. M PAQUET demande où en est le chemin d'accès à la voie verte promis par SMC alors qu'une prolongation vient de leur être accordée et le nouvel arrêté est toujours en attente. Franck Robillard précise que la prolongation accordée par la préfecture vise l'arrêté en cours et non la prolongation d'activité dont l'arrêté devrait être prononcé au cours du 1^{er} septembre 2016. Il vise une exploitation et une remise en état du site jusqu'en 2032.
5. M PAQUET s'interroge sur la disparition du radar pédagogique Route de Vieux. Actuellement en maintenance, il sera expérimenté Route de st André.
6. Sandrine ROULLIER souligne le mauvais état du panneau de la voie verte rue du Bosq. Un courrier sera envoyé au conseil départemental.
7. Il convient de voir l'entretien des bouches du réseau pluvial.
8. Il est donné la parole à M COQUET, habitant de la commune. Il présente le film « Demain » qui montre ce qui existe à travers le monde pour le protéger. M le Maire suggère l'idée d'une projection de ce film suivie d'un débat.

Fin de séance à 23h20.